

Le taux est déterminé en fonction du prix figurant dans l'acte notarié (en cas d'achat), en fonction de la valeur en vente normale (en cas de construction, de rénovation ou d'aménagement ou de reprise de prêts sur logement existant).

LTV	FORMULES										
	1/1/1	5/5/5	5/5/5	10/5/5	10/5/5	10 ans	15 ans	18 ans	20 ans	25 ans	30 ans
	cap 4	cap 2	cap 5	cap 2	cap 5	fixe	fixe	fixe	fixe	fixe	fixe
<= 80 %	2,87%	3,16%	2,96%	3,30%	3,10%	2,78%	2,96%	3,03%	3,09%	3,30%	3,74%
(mensuel)	0,2361%	0,2596%	0,2434%	0,2709%	0,2547%	0,2288%	0,2434%	0,2491%	0,2539%	0,2709%	0,3064%
> 80% - ≤ 90%	2,97%	3,26%	3,06%	3,40%	3,20%	2,88%	3,06%	3,13%	3,19%	3,40%	3,84%
(mensuel)	0,2442%	0,2677%	0,2515%	0,2790%	0,2628%	0,2369%	0,2515%	0,2572%	0,2620%	0,2790%	0,3145%
> 90% - ≤ 100%	3,97%	4,26%	4,06%	4,40%	4,20%	3,88%	4,06%	4,13%	4,19%	4,40%	-
(mensuel)	0,3250%	0,3483%	0,3322%	0,3595%	0,3434%	0,3177%	0,3322%	0,3378%	0,3426%	0,3595%	-

Indice de référence (mensuel)		
A	-0,0195%	Applicable pour 1/1/1
E	0,0696%	Applicable pour 5/5/5 et 10/5/5

Notary Plan frais	Annuel : 5,95%	Mensuel : 0,4828%
Crédit Pont max 24 mois (5/5/5 cap5)	Annuel : 4,05%	Mensuel : 0,3314%

RÉDUCTION CONDITIONNELLE

Réduction	Conditions
-0,15%	Min. 100% du montant du crédit doit être assuré par une ASRD AG Insurance (souscrite via notre intermédiaire)
-0,10%	Souscription d'une assurance incendie AG Insurance (via notre intermédiaire)

CLAUSE DE MAJORATION	ANNUEL	MENSUEL
Inscription hypothécaire en 2 ^{ème} rang	+1,00%	+0,0830%
Refinancements avec reprise des crédits à la consommation (y compris les liquidités) d'un montant > 25 % (LTV max. 85 %)	+0,45%	+0,0374%
Bien destiné à la location avec LTV >70% - ≤ 80%	+0,30%	+0,0250%
Bien destiné à la location avec LTV >80% - ≤ 90%	+1,00%	+0,0830%
Notification négative BNB régularisée dans les 6 mois après le début du fichage	+0,50%	+0,0416%
Notification négative BNB régularisée après 6 mois après le début du fichage	+1,00%	+0,0830%
Risques spéciaux (nature des revenus, âge ...)	+2,00%	+0,1652%
Terme fixe (uniquement possible via formules fixes)	+0,10%	+0,0083%
Durée >25 ans sur le tarif variable (max 90% LTV)	+0,10%	+0,0167%
Dossier <25 000 €	+2,00%	+0,1652%
Age à la fin du contrat du plus jeune emprunteur >75 ans	+0,50%	+0,0416%
Le cumul des majorations est plafonné à 2,50% par an (0,2060% par mois)		

Carte des Tarifs - Crédit hypothécaire

Cette carte fait partie du prospectus du 10/04/2019.
Les tarifs sont applicables à partir du 09/05/2022.

Exemple représentatif

Un crédit hypothécaire à but immobilier pour l'achat d'un bien immobilier en Belgique, couvert à 100% par une inscription hypothécaire et avec un LTV de 80%.

Montant emprunté	200 000 EUR			
Formule	10/5/5 cap 5	25 jaar fixe	15 jaar fixe	5/5/5 cap 5
Durée (mois)	300	300	180	24
Taux débiteur annuel*	3,10%	3,30%	3,06%	4,05%
Type de remboursement	mensualité constante	mensualité constante	terme fixe	crédit pont
Montant mensuel	954,30 EUR	974,72 EUR	503,00 EUR	662,80 EUR
Prime annuelle Assurance Incendie bâtiment (obligatoire)	319,34 EUR			
Frais de dossier	500 EUR			
Frais d'expertise	200 EUR			
Droits d'enregistrement (droit d'écriture)	60,5 EUR			
Droits d'enregistrement hypothèque	2.627,78 EUR			
Droits d'enregistrement annexe à l'acte hypothécaire	100 EUR			
Droits d'inscription hypothécaire	788,33 EUR			
Frais d'acte notarié	1.370,50 EUR			
Rétribution du conservateur des hypothèques	230 EUR			
Taux Annuel Effectif Global (T.A.E.G.)	3,62%	3,82 %	3,45%	5,34 %
Montant total à rembourser (capital + intérêt)	286 290,00 EUR	292 416,00 EUR	290 540,00 EUR	215 907,20 EUR
Montant total à rembourser (capital + intérêt + frais)	299 434,00 EUR	305 560,00 EUR	300 490,60 EUR	220 606,38 EUR

* Taux sans réduction conditionnelle



Zoveel is duidelijk
Soyons clairs

Carte des Tarifs - Crédit hypothécaire

Cette carte fait partie du prospectus du 10/04/2019.
Les tarifs sont applicables à partir du 09/05/2022.

MARGE DE VARIATION

Pour que le taux puisse être adapté, la hausse ou la baisse doit être d'au moins 0,021% par mois (0,25% sur base annuelle) par rapport au taux d'intérêt précédent.

INDEMNITE DE MISE A DISPOSITION DU CAPITAL

Une indemnité de mise à disposition du capital sera due et sera calculée comme suit :

- à partir de la 6ième échéance: 0,125 % par mois
- à partir de la 12ième échéance: 0,20 % par mois

FRAIS DE DOSSIER

Frais de dossier 500 EUR

Modification du contrat nécessitant un examen du dossier et la remise d'une nouvelle offre: modification des modalités de remboursement, de la durée, du taux, de la variabilité (à la date de révision contractuelle), prolongation ou conversion crédit pont, mainlevée partielle d'une inscription hypothécaire, remplacement ou libération d'une sûreté, désolidarisation d'un crédit ou d'une caution

250 EUR

FRAIS D'EXPERTISE

Frais d'expertise par bien à expertiser <€ 500.000 200 EUR

Frais d'expertise en cas de travaux ou nouvelle construction <€ 500.000 225 EUR

Frais d'expertise par bien ≥€ 500.000 ou en cas de travaux ou nouvelle construction 300 EUR

Frais liés au constat d'avancement de travaux par un expert 100 EUR

Frais pour lettre de rappel 7,50 EUR + frais de port